Formulaire commerçants, associations, secteur culturel, social et sportif

Débit de boissons – Autorisation musicale

Je soussigné(e) :.....

Agissant en qualité de. :.....

de l'Association : .....

Objet de l'Association : .....

Numéro d'enregistrement de l'Association à la Préfecture : .....

Adresse postale de l'Association : .....

Adresse électronique :.....

Votre numéro de téléphone portable : .....

Nom de la manifestation : .....

Descriptif de la manifestation (joindre des visuels) : .....

.....

Lieu exact (indiquer s'il y a lieu les voies et numéros de voirie):.....

.....

Votre manifestation a lieu sur le domaine public : ☐ OUI ☐ NON

(si oui, demander l'autorisation d'occupation du domaine public)

Date et heure du début de la manifestation :.....

Date et heure de fin de la manifestation : .....

Votre manifestation nécessite du matériel /mobilier : ☐ OUI ☐ NON

(si oui, merci d'adresser votre demande à services.techniques@mairie-stbenoit.fr)

Les différentes demandes:

OUI	NON	***Autorisation d'un débit de boissons temporaire***
OUI	NON	Groupe 1 : boissons sans alcool (eaux, jus de fruits ....), non soumises à autorisation
OUI	NON	Groupe 3 : boissons fermentées non distillées (champagne, vins, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels, crèmes de cassis et jus de fruits comportant 1,2 et 3 degrès d'alcool et vins de liqueur, apéritif à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18° d'alcool pur)

OUI	NON	***Autorisation d'animation musicale***
ATTENTION : certaines programmations musicales sont soumises à déclaration auprès de la SACEM. Dans ce cadre, vous êtes invités à prendre contact avec la SACEM d'Albi au 05 67 34 82 00 ou par courrier SACEM d'Albi 8 rue Roquelaure – 81000 Albi.		
Style musical :		
Animation avec amplifacteurs de son *(entourer la bonne réponse)* : OUI NON		

Date : ..... ***Signature :***

Formulaire à retourner au plus tard 1 mois avant le début de la manifestation à l'accueil de la mairie à l'adresse mail suivante : accueil@mairie-stbenoit.fr

Si ce délai n'est pas respecté, votre manifestation ne pourra avoir lieu